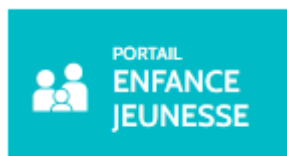
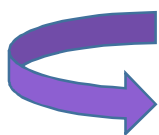


Étape 1 : Connexion à réaliser dès à présent

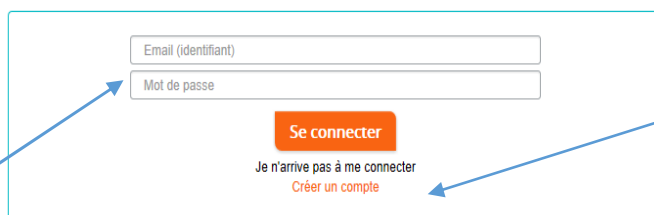
Rendez-vous sur www.cchf.fr



Connectez-vous **ici** à votre espace famille.

Si vous avez déjà créé votre compte, connectez-vous avec votre identifiant (email) et votre mot de passe.

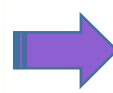
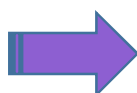
Connectez-vous au Portail



En cas de première connexion, cliquez sur "créer un compte." Compléter le formulaire et valider. Votre code abonné est indispensable, si vous n'en avez pas, demandez-le à la directrice de l'ACM périscolaire. Si votre enfant n'a jamais fréquenté un établissement du service enfance-jeunesse, un rendez-vous est obligatoire avec la directrice de l'ACM périscolaire.

Étape 2 : Préinscription pour l'ensemble de l'année scolaire 2023/2024 à réaliser dès à présent

Connectez-vous sur votre compte famille (voir étape 1).



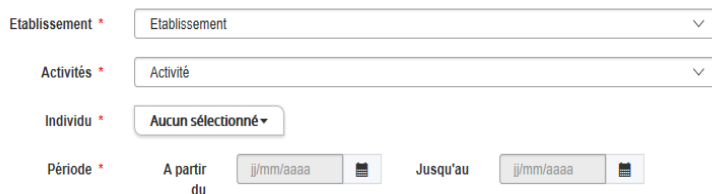
+ Ajouter une pré-inscription

Compléter le formulaire :

Vous êtes sur le point d'effectuer une demande de pré-inscription.

Dès lors que cette demande de pré-inscription est acceptée par votre collectivité, vous obtenez les droits sur l'activité : l'activité est visible sur le planning des activités et vous pouvez effectuer vos demandes de réservation et d'absence pour cette activité.

[Ajouter une pré-inscription](#)



- 1- Sélectionner l'établissement « ACM **PERISCOLAIRE** ... ».
- 2- Sélectionner l'activité « ACM **PERISCOLAIRE** ... **MATIN** »
- 3- Sélectionner l'(les) enfant(s) concerné(s).
- 4- Cliquer sur valider
- 5- Renouveler votre demande pour les autres activités :
Les 2 activités « MIDI », l'activité « **SOIR** », l'activité « **MERCREDI** ».

Valider

A la réception de votre demande de pré-inscription, la CCHF traitera votre dossier. **1 seul service du midi sera validé sur les 2 demandés : pas d'inquiétude, c'est la procédure habituelle.**

Une fois votre demande de pré-inscription validée, celle-ci sera valable jusqu'au 05/07/2024.

Attention, la pré-inscription ne suffit pas. L'étape 3 (réservation) est OBLIGATOIRE pour pouvoir fréquenter l'ACM périscolaire.

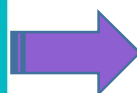
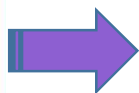
Étape 3 : Réservation

Selon le mode d'accueil choisi (1 ou 2) :

1

Accueil occasionnel : Il s'adresse aux familles qui ont des besoins d'accueil irréguliers ou ponctuels.

Connectez-vous sur votre compte famille (voir étape 1).

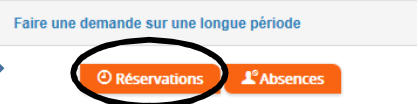
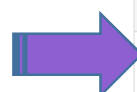
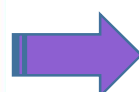


Sur planning de l'enfant, cliquer sur le créneau souhaité et confirmer la demande.

2

Accueil régulier : Il s'adresse aux familles qui ont des besoins d'accueil identiques d'une semaine sur l'autre.

Connectez-vous sur votre compte famille (voir étape 1).



Compléter le formulaire :

Etablissement	-- Sélectionner --	▼
Activité	-- Sélectionner --	▼
Du	02/09/2022	📅
Au	02/09/2022	📅
Individus	Aucun sélectionné	▼
Demander		

Quelque que soit le mode d'accueil choisi (1 ou 2), vous avez jusqu' :

- Au mercredi 12h30 pour effectuer vos demandes de réservations pour la semaine suivante.
- A la veille 18h00 pour effectuer une demande d'absence (si ce délai n'est pas respecté la séance vous sera facturée).

Aucun enfant ne pourra être admis à l'ACM périscolaire, s'il n'a pas été préalablement préinscrit.

Attention, l'accueil sur le temps du midi nécessite également une inscription.